



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 5 mars 2020, à 20h00
Salle de spectacles

6^{ème} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 05 mars 2020

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Monsieur le Secrétaire suppléant et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant qui officiera en tant que Huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- Vendredi 6 mars 2020 à 20h00
- Samedi 7 mars 2020 à 14h00
- Dimanche 8 mars 2020 à 19h00

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Geneviève Bonzon, Nathalie Jaccard, Milica Maksimovic, Angela Riccio et Simone Szenyan ainsi que MM. Olivier Abbey, Byron Allauca, Maximilien Anhorn, Philippe Anhorn, Stéphane Montabert, Pascal Montemari, Francesco Munafo et Laurent Voisard.

Sont absent-e-s: Mmes Maria Correia, Lysiane Gallay-Sarriot et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Simon Favre, Naïm Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Boubacar Tahirou.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée « Règlements : inventaire et compétence »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « L'engagement démocratique devient-il payant ? »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Johnson Bastidas intitulée « La Vaudoise Aréna : La Municipalité de Renens ne peut pas garder silence »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 15 de l'ordre du jour après les développements des droits d'initiative de Mmes Nicole Divorne et Frédérique Beauvois.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2020
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Pétition** intitulée « Pour la sauvegarde de l'épicéa de Renens-Village ! »
 - *M. Richard Neal, Président de la Commission*
12. **Rapport de commission - Préavis intercommunal** N° 62-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Adoption du projet routier BHNS – PP5 – Route de Cossonay
 - *M. François Delaquis, PSR*
13. **Rapport de commission - Préavis intercommunal** N° 63–2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi du crédit d'ouvrage
 - *M. Vincent Keller, Fourmi rouge*
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 64-2020 – Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal – Réponse au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton »
Présidence: UDC
 - Préavis N° 65-2020 - Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »
Présidence: PLR
 - Préavis N° 66-2020 – CADouest SA - Augmentation du cautionnement solidaire
Commission des finances
 - Préavis N° 67-2020 – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau
Présidence: Fourmi rouge
15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Nicole Divorne « Pour une fête de la Nature à Renens »
 - Développement du postulat Frédérique Beauvois « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »
16. Questions, propositions individuelles et divers

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2020

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal n'a, à ce jour, reçu aucune démission puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Yves Briaux en date du 17 décembre 2019, en tant que Conseiller communal, l'UDC Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Florian Briaux. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Florian Briaux peut être assermenté.

Nonobstant, M. Florian Briaux, étant excusé ce soir, sera assermenté lors de la séance du 2 avril 2020.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultats des scrutins du 9 février 2020

Résultats de Renens

Election complémentaire au Conseil d'Etat – 1^{er} tour

Electeurs inscrits: 8'403

Cartes de votes reçues: 3'015

BULLETTINS	<i>Rentrés</i>	<i>2'033</i>
	<i>Nuls</i>	<i>17</i>
	<i>Valables (dont blancs)*</i>	<i>2'016</i>
	<i>Blancs</i>	<i>64</i>

<i>Taux de participation</i>	<i>24.19%</i>
------------------------------	---------------

** s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés*

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénom. de parti	Total des bulletins
	GdCVd	PPV	PLR	PdR		
non modifiés	619	150	902	235	---	1'906
modifiés	1	0	1	0	---	2
sans dénom de parti	---	---	---	---	44	44
TOTAL	620	150	903	235	44	1'952

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				Sans dénom. de parti	Total des bulletins
		POP	PLR	Les Verts	UDC		
Luisier Brodard Christelle	902	0	0	0	0	15	917
Morand Guillaume Toto	235	0	0	0	0	6	241
Vandel Jean-Marc	150	0	0	0	0	3	153
Vernier Juliette	619	1	0	0	0	11	631
Voix éparses	---	0	0	1	0	9	10
TOTAL	1'906	1	0	1	0	44	1'952

Résultats du Canton

Electeurs inscrits: 435'574

BULLETINS	Rentrés	138'676
	Nuls	659
	Valables (dont blancs)*	138'017
	Blancs	4'526

Taux de participation	31.84%
-----------------------	--------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Bulletins par liste						
No	Listes	Bulletins			Parts en %	
		Compacts	Modifiés	Total	des bulletins de parti	du total des bulletins
1	GdCVd	31'450	16	31'466	24.14 %	23.57 %
2	PPV	7'035	5	7'040	5.40 %	5.27 %
3	PLR	75'852	27	75'879	58.20 %	56.84 %
4	PdR	15'979	2	15'981	12.26 %	11.97 %

<i>Total des bulletins de parti</i>	130'316	50	130'366	100.00 %	97.66 %
<i>Bull. sans dénomination</i>		3'125	3'125		2.34 %
<i>Total général des bulletins</i>	130'316	3'175	133'491		100.00 %
Total (%)	97.62 %	2.38 %	100.00 %		

Classement des candidats (dans l'ordre des suffrages)

<i>Rang</i>	<i>Candidats</i>	<i>Suffrage</i>	<i>% Suffrages</i>	<i>Statut</i>
1	<i>Luisier Brodard Christelle</i>	77'585	56.21 %	<i>Élue</i>
2	<i>Vernier Juliette</i>	31'888	23.10 %	<i>Non élue</i>
3	<i>Morand Guillaume Toto</i>	16'208	11.74 %	<i>Non élu</i>
4	<i>Vandel Jean-Marc</i>	7'153	5.18 %	<i>Non élu</i>
	<i>Voix Eparses</i>	657	0.48 %	

La majorité absolue est atteinte, il n'y aura donc pas de second tour.

Votation fédérale du 9 février 2020

1. Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

BULLETTINS	Rentrés	3'000
	Blancs	53
	Nuls	2
	Valable	2'945

Suffrages	
Oui	2'118
Non	827
Taux de participation	35.70%

2. Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

BULLETTINS	Rentrés	3'000
	Blancs	68
	Nuls	1
	Valable	2'931

Suffrages	
Oui	2'385
Non	546
Taux de participation	35.70%

Manifestation

Votre président a eu le privilège d'assister à la soirée fondue en l'honneur des naturalisés le mercredi 26 février 2020. La Municipalité a associé à l'événement le Président du Conseil communal, les membres et suppléants de la Commission de naturalisation, les animateurs de la Permanence Info-Natu, les représentants de la Direction Enfance-Cohésion sociale, du Service de la population et du Greffe municipal, ainsi que les collaborateurs-trices concerné-e-s

Séance Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité

Je vous informe aussi qu'une séance réunissant le Bureau du Conseil communal, les chef-fes de groupes et de partis ainsi que la Municipalité se tiendra en date du lundi 16 mars 2020.

Liste de signature

Je vous rappelle que seule la liste de présence dûment signée fait foi pour le paiement des jetons de présence. Si vous avez omis de la signer en arrivant, je vous prie de le faire à la fin de la séance et uniquement à ce moment-là, directement auprès de M. Menoud.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 24 février 2020 sur ses activités du 20 janvier au 21 février 2020 ainsi que les réponses écrites aux questions de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller relatives à l'obligation de mettre du plastique sur les tables de la Salle de spectacles et aux WC de la Place du Marché.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité.

En sus des documents que nous avons adressés, nous avons quatre communications supplémentaires. Je vais donner la parole à Mme Tinetta Maystre pour débiter, M. Olivier Golaz prendra ensuite la parole, puis je reviendrai vers vous avec autre deux thèmes.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

Une information qui est tombée après la rédaction du communiqué municipal et qui a été rapportée par la presse mais que nous souhaitons néanmoins partager avec vous. Le suspens autour de la construction du tram a enfin pris fin, le tribunal administratif fédéral s'est exprimé et a validé le projet tel qu'il avait été mis à l'enquête en 2011. Nous nous en réjouissons particulièrement car c'est vrai qu'à Renens ces travaux sont attendus de longue date. Ceci dit, depuis 2011, le projet et les sensibilités ont changé et finalement le choix a

été fait de ne pas réaliser la mesure d'accompagnement prévue à Lausanne qui est celle de la construction de la rampe Vigie-Gonin. Le choix de ne pas la faire permet ainsi de préserver la forêt du Flon. Un projet de remplacement ainsi que d'autres mesures complémentaires devront encore être mis à l'enquête mais ceci ne devrait pas freiner les travaux et ne devrait surtout pas freiner les travaux sur notre territoire. C'est pourquoi nous nous réjouissons, sous réserve d'éventuels recours sur la décision du tribunal administratif fédéral, de pouvoir dire que les travaux pourront démarrer à Renens cette année. Et nous nous en réjouissons particulièrement. Des informations suivront mais si tout se passe sans entrave, cela devrait pouvoir être fait d'ici l'automne.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Dès le 28 février 2020, en fin d'après-midi, la centrale de la POL modifie son fonctionnement. Désormais, toutes les demandes d'intervention doivent aboutir au 117, seules les demandes administratives seront traitées au numéro général de la POL, le 021 622 80 00. Un message vocal invitera les appelants à raccrocher et à composer le 117 pour toutes les demandes d'intervention. Les patrouilles de la POL seront engagées sur le district de l'Ouest Lausannois par la centrale d'engagement et les transmissions de la police cantonale, les citoyens contactant le numéro général de la POL pour des demandes administratives seront invités à rester en ligne. Dans le cadre du projet Régio, le fonctionnement de la centrale de la POL a été repensé dans le but de réaliser des synergies dans la mobilisation des patrouilles, ainsi, durant la phase de test d'une année, la POL s'appuiera sur la centrale d'engagement des transmissions de la police cantonale qui engagera la patrouille la plus proche vers le lieu d'intervention. Sur le district de l'Ouest Lausannois, il est encore à noter que depuis le 1^{er} mars 2020, un centraliste de la POL a rejoint le CET durant la phase de test, son contrat restant rattaché à la POL. Le numéro général 021 622 80 00 reste atteignable pour contacter les différents services de la POL. Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Une information cette fois relative au Coronavirus. L'administration communale suit avec régularité et attention toutes les recommandations édictées par les instances compétentes notamment l'Office Fédéral de la Santé Publique. Toutes les mesures et recommandations préconisées, tant à l'interne, en tant que Ville employeur, mais aussi à l'externe, en tant que collectivité, sont mises en œuvre immédiatement. L'administration générale gère les relations avec les différentes instances concernées et les différents partenaires.

Autre point de communication, s'agissant cette fois du centre sportif de Malley. Notre Municipalité prend très au sérieux les différentes interpellations adressées au sujet du centre sportif de Malley. Que ce soit en lien avec les conditions de travail ou en lien avec les différents incidents qui ont eu lieu sur place. Pour rappel, un audit externe neutre, demandé par la Municipalité, est en cours. Les représentants des autorités politiques en prendront connaissance à l'issue de cet important travail. S'agissant enfin des incidents relatés dans la presse, le conseil d'administration a procédé, avec les différents spécialistes de la construction, au contrôle technique de cet ouvrage et notre représentant au conseil d'administration du centre sportif de Malley qui a relayé cette demande ne manquera pas de nous informer.

Dernier point, en lien avec la présentation de M. Mathieu Cazorla qui est venu en préambule de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2020 nous présenter le projet de réseau TL

à Renens, ligne Nord-Sud. Il nous a communiqué que les étapes suivantes se mettent en place rapidement et je vous informe, que les citoyen-ens vont être sollicité-es pour répondre à des questionnaires en ville très prochainement. De plus trois groupes de potentiels utilisateur-rices vont être constitués avec notamment des personnes qui font partie du groupe famille « papa-maman, maman-papa », des actifs dans la région et/ou des aînés-es. Un questionnaire en ligne va aussi être ouvert et sera disponible sur le site des TL ainsi que sur celui de la Ville. Les membres de ce Conseil, intéressés par ces actions, sont priés de venir vers moi à la fin de la séance afin que je puisse donner quelques références et le moyen d'accéder à ces questionnaires. Il est vrai que la « ruche », qui est la plateforme innovation des TL, est très active et souhaite apporter tout le soin requis à cette démarche.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

En date du 16 mai 2019, j'ai déposé une interpellation relative à la pollution due aux plastiques et je voulais savoir si la réponse à cette interpellation allait bientôt arriver en espérant pouvoir la lire lors de la prochaine séance du Conseil communal. Merci.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Pour ne pas laisser une question ouverte sans réponse, oui il y aura une réponse qui vous sera transmise tout prochainement. Nous nous excusons du retard.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'ai oublié de parler des incidents survenus dans l'établissement scolaire du 24-janvier. La Municipalité prend tous ces incidents avec le plus grand des sérieux et procède à toutes les mesures requises pour permettre aux enseignants-es, aux élèves et aux différents collaborateurs de retrouver ces lieux dans de bonnes conditions. Pour dire aussi que toutes les mesures sont mises en œuvre avec les différents services concernés par ces problématiques pour rapidement trouver les auteurs de ces forfaits et pouvoir apporter, à nouveau, de la sérénité et de la sécurité sur le site. Je ne peux évidemment pas vous dire quelles sont les mesures prises pour mettre «la main » sur ces personnes et faire cesser ces dégradations, mais tout est entrepris, soyez en assurés, pour que l'établissement scolaire puisse travailler dans de bonnes conditions et que les collaborateurs-rices qui sont actifs se sentent en sécurité, de même que pour les élèves et leurs parents. C'est un très gros travail, nous sommes navrés de ces processus, mais nous mettons tout en œuvre au niveau de l'administration pour que tout fonctionne pour le mieux rapidement et définitivement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. Pascal Golay**, Président de la COFIN

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 2 mars 2020 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 64-2020 – Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal – Réponse au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton »

Ce préavis implique un investissement de CHF 482'000.- amorti sur 10 ans, soit un coût annuel de CHF 55'430.-, comprenant cet amortissement plus les intérêts à 3%.

Cet investissement est prévu au plan des investissements pour CHF 480'000.-.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 65-2020 – Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »

Les frais de fonctionnement se montent à CHF 28'500.- pour les 4 séances prévues. Aucune subvention cantonale n'est prévue pour ce projet.

- *C'est avec 10 oui et 1 abstention que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 66–2020 – CADouest SA - Augmentation du cautionnement solidaire

Ce préavis sera traité par la COFIN.

Préavis N° 67–2020 – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau

Les incidences financières de CHF 167'744.- par année, plus CHF 10'000.- par année pour le stockage, augmentent très légèrement pour les 4 années à venir. Le prix par habitant reste le même, soit CHF 8.-/hab. mais ce nombre augmente très légèrement avec les statistiques 2018 utilisées pour cette convention.

- *C'est avec 10 oui et 1 abstention que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Verena Berseth, Présidente de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Verena Berseth**, Présidente de la CUAT

Monsieur le Président,

La CUAT s'est réunie en date du 24 février au CTC. Nous avons été honorés par la présence de deux Municipales, Mme Tinetta Maystre et Mme Patricia Zurcher Maquignaz. Nous avons regardé le plan des espaces verts de la Commune et nous nous sommes rendu compte qu'il n'y en avait pas beaucoup, mais cela risque de changer.

Il nous a été présenté un projet, qui nous a beaucoup intéressés : un cordon vert qui commence depuis Verdeaux, avec le terrain de Verdeaux inclus, et qui va aller jusque sous le village. Nous avons découvert là une petite ferme, que personnellement je ne connaissais pas et que les autres membres de la commission ne connaissaient pas non plus. Cela m'a donné envie d'aller voir. C'est vraiment très sympathique. Dans le futur, on pense même en faire une petite ferme éducative avec des animaux et je pense que cela est vraiment bienvenu sur Renens. Il y a plusieurs projets avec des aménagements, très sympa, avec une petite fontaine, etc. Nous aurons bientôt, je pense et j'espère, un préavis qui va nous expliquer tout cela.

Il y aura aussi des changements, par exemple, le pavillon des Corbettes, la Municipalité ne savait pas très bien encore ce qu'on allait en faire. A l'endroit de l'Oisellerie, il y aura peut-être un poulailler, ce que je trouve mieux que des oiseaux enfermés, il y aura des poules qui pondront des œufs. Je trouve ça très appréciable. Alors nous attendons le préavis. Merci.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la CRI

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

La Commission Régionale et Intercommunale (CRI) s'est réunie le lundi 24 février 2020. Les membres présents étaient les suivants : Anhorn Maximilien, Bejarano Martha, Delaquis François, Divorne Nicole, Duperrex Gérard, Golay Pascal, Joliat Rosana, Neal Richard, Rodriguez Lorenzo Maria del Mar, Sisto-Zoller Suzanne, Kocher Jonas (président).

Lors de cette séance, la CRI a validé ses procédures de fonctionnement, commencées par l'ancien président de la CRI, M. Pascal Golay, afin de porter au mieux la voix de Renens dans

les différentes commissions intercommunales. À cet effet, les commissaires de la POL, de l'ORPC, de l'ARASOL et des taxis enverront au président de la CRI les différentes dates de rencontre de ces commissions. Un calendrier mis à jour sera envoyé à tous les membres de la CRI et les chefs de groupes. En fonction de ces séances, le président de la CRI fixera des séances pour préparer les conseils intercommunaux et veiller à ce que les intérêts de la Ville soient représentés d'une manière forte par nos commissaires. À cet effet, il est important que les membres de la Municipalité concernés soient présents afin d'avoir une séance constructive et de mener à bien nos objectifs.

Voici le calendrier et les dates importantes de la CRI :

- *Vendredi 28.02.2020* *Pré-Commission pour la révision du règlement du conseil intercommunal de l'ORPC.*
- *Jeudi 02.04.2020* *Séance commission de Gestion de l'ORPC*
- *Mardi 12.05.2020* *Conseil Intercommunal ORPC*
- *Mercredi 13.05.2020* *Conseil Intercommunal PolOuest*
- *Lundi 25.05.2020 à 19h00* *Séance de la CRI de Renens*
- *Mardi 09.06.2020* *Conseil Intercommunal ARASOL*
- *Mercredi 23.09.2020* *Conseil Intercommunal PolOuest*
- *Lundi 28.09.2020 à 19h00* *Séance de la CRI de Renens*
- *Mardi 06.10.2020* *Conseil Intercommunal ORPC*

Pour terminer, je vous annonce que Mme la Conseillère communale Nicole Divorne a été désignée représentante de la Ville de Renens pour la pré-Commission relative à la révision du règlement du conseil intercommunal de l'ORPC et a siégé en date du mardi 03 mars 2020. Cette séance a permis l'élaboration d'un projet de préavis qui va être soumis au CODIR, au juriste du Canton et à une commission.

Merci de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe qu'aucun changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales n'a été communiqué.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion, celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Rapport de commission – Pétition intitulée « Pour la sauvegarde de l'épicéa de Renens-Village ! »

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président de la Commission des pétitions

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,*

La Commission s'est réunie en date du 6 février 2020 à 19h00 au Centre Technique Communal de la Ville de Renens.

Pour la commission: Mmes Elodie Golaz Grilli, Sandra Martinelli, Suzanne Sisto-Zoller, Simone Szenyan-Reymond et MM. André Cordeiro et Richard Neal (Président-rapporteur)

Excusée : Mme Anne Cherbuin

Absente : Mme Milica Maksimovic

Pour les pétitionnaires : Mme Véronique Bovet Diagne et MM. Vincent Carel, Philippe Anhorn et Michel Kollet.

Pour la Commune : Mme Patricia Zurcher Maquignaz et M. Alain Peneveyre

Le président salue les différentes personnes présentes et donne directement la parole aux pétitionnaires afin qu'ils présentent leur requête.

M. Philippe Anhorn nous présente la pétition munie de 363 signatures dont voici le texte :

Un projet de construction au Chemin du Carroz 8 à Renens-Village prévoit l'abattage d'un arbre emblématique de notre quartier.

L'épicéa qu'il est prévu d'abattre, puisqu'il se trouve à l'emplacement d'un futur garage souterrain, a un diamètre de tronc de 80 cm à 1m30 de hauteur et culmine à environ 20 mètres. Il est donc protégé au sens du règlement communal sur la **protection des arbres**. C'est un des arbres majeurs de Renens-Village. Son âge peut être estimé à une septantaine d'années. Il sert de refuge, de site de nidification et de poste d'observation à de nombreuses espèces d'oiseaux : pic épeiche – geais – tourterelles – pies – moineaux – rouge-gorges – mésanges – etc. Il participe à la **biodiversité** du quartier. Il s'agit d'une biodiversité certes commune, mais de nombreuses espèces animales peuvent y être observées : renards, écureuils, hérissons, vers luisants, chauve-souris notamment.

Par ailleurs, cet arbre et le jardin qui l'entoure participent à la **régulation locale du climat** et à la **qualité de vie** dans un quartier dont le **caractère villageois** doit être préservé selon le plan de quartier P28.

C'est pourquoi nous, habitantes et habitants de Renens-Village, demandons aux Autorités communales de **tout mettre en œuvre pour sauvegarder cet épicéa** et de veiller à l'aménagement optimal des terrains constructibles qui l'entourent dans le sens évoqué par la Municipalité dans son préavis n° 55, soit avec « une attention particulière aux espaces extérieurs, publics comme privés. Les qualités des espaces non-bâties sont essentielles au vivre ensemble, particulièrement au vivre ensemble nombreux ».

Les pétitionnaires nous rendent attentifs aux points suivants :

C'est un sujet d'actualité et d'intérêt public que de préserver la nature dans les villes. Il ne faut pas se mettre en opposition à la densification. Nous pouvons densifier sans tout bétonner. Que la verdure est source de fraîcheur. Que même si ce n'est « qu'un épicéa » il fait relais pour la nature et les oiseaux en particulier qui viennent chaque soir en faire leur dortoir. Il donne encore un équilibre de la perception du quartier car il est plus haut que les bâtiments aux alentours.

M. Alain Peneveyre nous explique que la Commune a demandé via le promoteur, une analyse tomographique de l'arbre demandé, qui a été réalisé par la maison Arbre Expert. Il nous présente le rapport de l'analyse.

Cette analyse rapporte que l'arbre d'une hauteur de 24 mètres et d'une circonférence de 215cm à 1m50 du sol (mesure standardisée) est en bonne santé et ne présente qu'un risque faible pour le voisinage.

La parole n'étant plus demandée, la Commission remercie les pétitionnaires et les représentants de la Commune.

Après une courte discussion, la Commission confirme à l'unanimité que la pétition est de compétence municipale et qu'elle lui sera dès lors transmise.

Une petite précision, je vais adjoindre en annexe à ce rapport une copie du rapport d'expertise que j'ai reçu après coup de la part de la Commune.

En vertu de l'article 61 du règlement du Conseil communal, cette pétition sera envoyée directement à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Chers Collègues,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

J'ai malheureusement pris connaissance de ce rapport que jeudi passé lors de la réception des informations relatives au Conseil communal. C'est avec étonnement que j'ai constaté que le rapport de « Arbre expert » n'était pas joint au rapport de la commission des pétitions, malgré la décision prise par les membres de la commission. Je trouve dommage que le Conseil communal n'ait pas pu prendre connaissance de ce rapport ce soir, même si cette pétition est de compétence municipale. Merci.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

12. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 62-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Adoption du projet routier BHNS – PP5 – Route de Cossonay

M. le Président prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission**

La Commission s'est réunie le lundi 3 février 2020 à la Salle de Municipalité. Elle était composée de Mme Verena Berseth et de MM. Vincent Keller, Eric Aeschlimann, André Cordeiro, Jonas Kocher, Richard Neal, Suat Özcan et François Delaquis président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M Jean-François Clément, Syndic et de Mme Tinetta Maystre, Municipale « Urbanisme – Travaux ». Ils étaient accompagnés de M. Christophe

Sarda, chef du service des travaux et de son adjointe Mme Matas Montejo. Nous les remercions pour leur disponibilité à répondre à toutes les questions des commissaires.

La composition des commissions des préavis intercommunaux N° 62-2020 et N° 63-2020 étant les mêmes, vous trouverez dans le rapport du préavis intercommunal N° 63-2020 établi par M. Vincent Keller, sous le chapitre « Introduction » ce qu'est un BHNS, ainsi que le déroulement de la présentation intercommunale. Pour cela, le président-rapporteur soussigné remercie M. Keller de sa collaboration.

Objet du préavis

Si la ligne du BHNS, dans son ensemble, reliera Lutry à Bussigny à terme, raison pour laquelle elle fait l'objet du programme d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), aujourd'hui ce qui nous est proposé c'est une 1ère étape :

- *l'aménagement de la voirie sur 3.1 km, de l'administration communale de Crissier jusqu'à l'arrêt les Huttins à Prilly;*
- *la prolongation de la ligne actuelle N° 9 jusqu'à Crissier.*

Un BHNS pour répondre à la croissance

Environ 8'000 nouveaux habitants et emplois sont attendus le long de la route de Cossonay. Le BHNS, qui est un véhicule électrique, est un trolleybus à double articulation d'une longueur de 25 m d'une capacité minimale de 150 personnes. Les TL prévoient une cadence de 7 ½ minutes, soit une capacité de transport de 1'200 personnes à l'heure avec une vitesse commerciale de 18 km/h.

La question a été posée de savoir pourquoi choisir un BHNS au lieu d'un tram pour répondre à ces besoins futurs. La procédure pour l'obtention d'un tram est beaucoup plus longue et lourde, car ce mode de transport relève encore de la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer. Compte tenu des aménagements nécessaires pour que le BHNS ait son site propre, ceux-ci pourraient être réutilisés pour un tram diminuant ainsi les investissements de base.

La ligne 18 actuelle sera maintenue ce qui ne péjorera pas les dessertes actuelles sur Renens.

Des priorités et de nouvelles règles de circulation

Pour qu'un BHNS soit performant, il faut prévoir des aménagements spécifiques :

- *un site propre*
- *le franchissement de giratoire par le centre et des feux qui le priorisent aux carrefours*

Requalification de la RC 251

Le projet de requalification de la RC 251 a suivi la procédure suivante :

- *Procédure selon la Loi sur les routes du canton de Vaud du 10 décembre 1991 (art. 13 LRou, RSV 725.01);*
- *Examen préalable d'avant-projet par les services cantonaux le 4 août 2015;*
- *Examen complémentaire du projet de l'ouvrage le 26 juillet 2017 avec préavis positif;*
- *Mise à l'enquête publique du projet du 13 septembre au 12 octobre 2017 auprès des trois communes: Crissier, Renens, Prilly;*
- *16 oppositions et 5 observations/remarques ont été enregistrées sur les 3 communes;*
- *À Renens 6 oppositions et 2 remarques.*

Oppositions

L'objet du préavis est de traiter également les 6 oppositions émanant de propriétaires et d'une régie ayant leur bien foncier en Bellevue. Les pages 17 à 20 du préavis traitent de ces oppositions et des mesures proposées par la Commune. Les deux craintes essentielles c'est une augmentation du bruit, que celui-ci provienne du domaine routier ou de la proximité des arrêts de bus, et l'absence de protection visuelle.

La Commission relève que la Municipalité a pris en compte des problèmes soulevés dans ses réponses aux opposants. Elle relève que le revêtement routier sera phono absorbant sur le parcours, qu'un effort important a été fait pour développer la mobilité douce, que la mise en service d'un BHNS est une mesure qui vise à limiter l'augmentation de trafic et à réduire un bruit déjà existant. En outre, elle prévoit de planter des arbres pour mieux séparer la voirie du domaine privé et par la même à réduire en plus le bruit.

Conclusion

La Commission a fait sienne l'affirmation que le projet de BHNS contenu dans ce préavis est un signal fort pour la population, les autorités communales et régionales en faveur d'une mobilité plus douce, qui sort de la propulsion à moteur thermique et qui s'intègre parfaitement dans le réseau complet voulu et attendu par le PALM.

Vote de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission accepte l'ensemble des conclusions du préavis intercommunal N° 62-2020.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. François Delaquis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis intercommunal N° 62-2020 de la Municipalité du 20 janvier 2020,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
ADOpte le projet routier de BHNS – réaménagement de la route de Cossonay.
APPROUVE les réponses aux oppositions concernant le territoire de Renens.
LEVE les oppositions formulées à l'encontre du projet.*

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 62-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 63-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi du crédit d'ouvrage

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie le lundi 3 février à 19h30 à la Salle des commissions de la Salle de spectacles, d'abord en compagnie des deux autres commissions représentant Crissier et Prilly, ensuite seule à la Salle de municipalité du bâtiment Lausanne 33. Elle était composée de Mme Verena Berseth et de MM. Eric Aeschlimann, André Cordeiro, François Delaquis, Jonas Kocher, Richard Neal, Suat Özcan. Monsieur Vincent Keller est confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

M. le Syndic Jean-François Clément, accompagné de Mme la Municipale Tinetta Maystre ainsi que de Mme Matas Montejo du Service des travaux, et de M. Christophe Sarda, chef du Service des travaux étaient présents lors de la séance de la Commission.

Introduction

Le préavis intercommunal dont a traité la Commission, en parallèle et en même temps que les commissions des conseils communaux de Crissier et de Prilly, s'inscrit dans la première phase de réalisation des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans l'agglomération lausannoise. En effet, c'est à cheval sur les territoires des communes de Crissier, Prilly et Renens, sur la Route de Cossonay, que les premiers bus de 25 mètres ultra-performants et pouvant transporter 150 personnes en site propre sur près de 85% de leurs trajets, testeront en primeur le concept de nouvelles transversales est-ouest d'axes forts de transports publics.

Après une présentation générale des trois syndics ainsi que de deux spécialistes du PALM et des Transports Publics Lausannois (TL), les commissaires ont pu décortiquer les détails financiers de ce préavis. Parce que c'est ce préavis qui liste l'entier des investissements nécessaires à la réalisation de la nouvelle ligne de BHNS sur le territoire communal. Le préavis s'articule autour de 5 points.

- 1. Aspects fonciers*
- 2. Indemnités diverses pour les emprises provisoires nécessaires aux travaux*
- 3. L'investissement à proprement dit pour les travaux*
- 4. Le financement de bassins de rétention*

A ces quatre points, il convient d'ajouter un investissement pour des travaux purement communaux mais qui peuvent être exécutés en raison des travaux sur la route pour accueillir les BHNS

- 5. travaux liés sur les collecteurs EU/EC*

Aspects fonciers

Il est à noter que la Municipalité ne souhaite pas utiliser la délégation de compétences qui lui est octroyée par le Conseil communal et qui lui permet d'acquérir des droits réels immobiliers jusqu'à concurrence d'un montant total de cinq millions (un montant qui entre dans le cadre de ce préavis). Ceci afin que le Conseil communal puisse voter sur le paquet complet, sans la mauvaise impression d'avoir été forcé.

En termes de nombre de parcelles, 27 sont soumises à conventions (acquisition, mise en place de servitude ou à l'amiable) sur l'ensemble des trois communes, 12 concernent le territoire renanais. Financièrement, cela représente une somme de CHF 1'185'900.-.

Indemnités diverses pour les emprises provisoires nécessaires aux travaux

Durant les travaux, il s'agira de disposer d'un certain nombre de surfaces privées (places de parc, tout ou partie de parcelles privées). Pour ce faire, il faut indemniser les propriétaires des parcelles concernées.

L'ensemble de l'investissement prévu pour les indemnités se monte à CHF 168'000 TTC.

L'investissement à proprement dit pour les travaux

Il s'agit là du plus gros poste du budget. L'investissement se monte à CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400.-, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC à charge de la commune.

Cet investissement comprend la démolition et le démontage de bordures de chaussée et de la chaussée de la Route de Cossonay, la construction de nouveaux murs de soutènement, le réaménagement complet de la chaussée, des trottoirs et des pistes de mobilité douce, l'aménagement de giratoires spécifiques (les BHNS le traversent de part et d'autre alors que le trafic privé est arrêté par des feux), le pavage et les bordures, l'installation d'un revêtement de route phono-absorbant et finalement le marquage au sol.

L'investissement comprend aussi l'installation de nouveaux abribus (c'est le modèle « Clairville » qui a été choisi, identique à l'actuel arrêt de bus « Valency ») ainsi que du mobilier urbain (bacs et poubelles munies de cendriers). De nouveaux luminaires seront installés et qui seront aussi utilisés pour l'installation de la caténaire des bus.

Finalement, l'investissement pour les travaux comprend aussi un poste « Plantations » à savoir l'installation de végétation tout au long du tracé. Ainsi, le projet comprend la plantation de 41 grands arbres (10 à 30 mètres de haut), 9 arbustes ou arbrisseaux (maximum 6 mètres de haut) et 900 m² de plantes basses sur la commune de Renens.

Le choix des essences d'arbre (grands arbres) a fait l'objet d'une longue discussion au sein de la Commission et l'objet d'un vœu. En effet, la Commission souhaite que les essences choisies répondent aussi à la question des îlots de chaleur : elle souhaite des arbres à coefficient d'évapo-transpiration suffisamment élevé.

Le financement de bassins de rétention

La législation fédérale et cantonale exige le traitement des micropolluants des eaux usées provenant de la route en raison du trafic projeté. Ce traitement doit être séparé du réseau Eaux Claires (EC) classique et mis en place sur l'entier de l'axe.

Pour ce faire, deux bassins de rétention seront construits d'une capacité totale de 2000 m³ : l'un sur le bassin versant du Ruisseau de Broye, l'autre sur le bassin versant de la Mèbre.

L'investissement total pour ces bassins de rétention se monte à CHF 2'488'300.- TTC pour la Commune de Renens.

Travaux liés sur les collecteurs EU/EC

Les services communaux souhaitent profiter des grands travaux BHNS pour réaliser ou renforcer les collecteurs Eaux Usées / Eaux Claires (EU/EC) au droit du projet. Il s'agit de trois secteurs distincts situés entre les Baumettes et Crissier, entre la Rue du Bugnon et les Baumettes ainsi qu'entre la Rue du Bugnon et le Chemin de Jouxens.

Le total estimé de ces travaux (non compris dans la clef de répartition entre les trois communes) est de CHF 1'357'600.- TTC.

Vœu de la Commission

Suite au choix des arbres qui viendront agrémenter le tracé du BHNS, la Commission propose le vœu suivant :

"Les plantations répondent à un coefficient d'évapo-transpiration élevé permettant de réduire les îlots de chaleur".

Ce vœu a été accepté par la Commission par 7 OUI, aucun NON et 1 ABSTENTION.

Amendement de la Commission

La Commission souhaite préciser la finalité de la demande de crédit par l'ajout des termes "(...) pour la réalisation de ce projet." à la troisième allocation de crédit des conclusions :

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400.-, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC pour la réalisation de ce projet.

Cet amendement a été accepté par la Commission par 7 OUI, 1 NON et aucune ABSTENTION.

Vote de la Commission sur les conclusions amendées

C'est à l'unanimité que la Commission accepte les conclusions amendées du préavis intercommunal N° 63-2020.

Un vœu ayant été déposé, M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Municipalité accepte et le vœu ainsi que l'amendement.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président ouvre la discussion relative à l'amendement déposé par la Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement suivant, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

« ...

*ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400.-, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC **pour la réalisation de ce projet.***

... »

➤ *C'est à une large majorité que l'amendement est accepté.*

M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions amendées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 63-2020 de la Municipalité du 20 janvier 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'185'900.- pour acquérir des droits réels en pleine propriété et par incorporation futur au domaine public d'un total de 1'363 m² et pour acquérir des droits réels restreints (servitudes de passage public) d'un total de 595 m² sur les parcelles privées, nécessaires au projet BHNS, tel que décrit en détail au chiffre 20.1.2 des incidences financières.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.1052.5010 « Projet BHNS – acquisitions foncières ». Cette dépense sera amortie en 10 ans selon l'article 17 du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 168'000.- TTC à titre d'indemnisation pour le remplacement provisoire des places de parcs sur les parties de parcelles occupées par des emprises provisoires propres au projet BHNS.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.1053.5010 « Projet BHNS – indemnisation places de parcs ». Cette dépense sera amortie en une seule fois selon l'article 17 du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

*ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC **pour la réalisation de ce projet.***

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.1054.5010 « Projet BHNS – travaux de génie civil et équipements urbains ». Cette dépense sera amortie en 30 ans selon l'article 17 du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 2'488'300.- TTC pour les travaux liés aux bassins de rétention des eaux et des collecteurs, propre au projet BHNS.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1055.5010 « Projet BHNS – bassins de rétention des eaux et collecteurs » et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 « Réseau d'évacuation et épuration des eaux ». Si le financement par le Fonds viendrait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourra être

financée par le Fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'357'600.- TTC pour les travaux liés aux collecteurs EC/EU entre Bois Genoud et Bugnon connexes au projet BHNS.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1056.5010 "Projets connexes BHNS – collecteurs EC/EU entre Bois Genoud et Bugnon" et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 « Réseau d'évacuation et épuration des eaux ». Si le financement par le Fonds viendrait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourra être financée par le Fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

AUTORISE à cet effet la Municipalité à modifier le droit de superficie N° RF ID 007-2000/004705 conclu entre la Ville de Renens et la PPE Cacib en détachant 93 m² du droit de superficie grevant la parcelle communale N° 315. De ce fait la redevance annuelle de CHF 7.50/m² non indexée, sera réduite de CHF 697.50 l'an jusqu'à l'échéance du droit le 25.06.2054.

AUTORISE à cet effet la Municipalité à détacher des parcelles communales N° 306 et 315, 602 m² figurant au patrimoine financier pour une valeur comptable de CHF 0.- et à les transférer au patrimoine administratif pour incorporation futur au domaine public.

AUTORISE à cet effet la Municipalité à constituer des droits réels restreints (servitudes de passage) totalisant 692 m² sur les parcelles communales N° 306, 315 et 316, figurant au patrimoine financier.

PREND ACTE que soient portés aux budgets et en temps opportuns, la modification des charges et revenus inhérents au projet BHNS, telle que décrite aux chiffres 20.2 et 20.8 des incidences financières.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 63-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Au nom de la Municipalité je vous adresse un immense merci pour ce vote unanime qui va marquer un début de projet magnifique et qui va évidemment réjouir les Communes de Prilly et de Crissier qui voteront ce préavis intercommunal dans les semaines à venir. Encore un grand merci.

Les BHNS vont pouvoir se réaliser à la suite du tram et vont apporter une belle augmentation des transports publics pour notre Ville et pour notre district, ce sont des choix majeurs et nous vous remercions beaucoup pour ce vote de confiance.

M. Samuel Fréchet, responsable de la planification de l'offre aux Transports publics de la région lausannoise, qui a suivi vos débats ou plutôt la longue lecture des conclusions depuis la tribune, est surement ravi aussi et nous nous en réjouissons collectivement. Merci beaucoup à vous tous.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 64-2020 – Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal – Réponse au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton »**
Présidence : UDC
- **Préavis N° 65-2020 – Assises du développement durable et réponse au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »**
Présidence: PLR
- **Préavis N° 66-2020 – CADouest SA - Augmentation du cautionnement solidaire**
Commission des finances
- **Préavis N° 67-2020 – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau**
Présidence : Fourmi rouge

M. le Président communique que :

- la séance relative à l'étude du préavis N° 64-2020 sera présidée par M. François Bertschy du groupe UDC,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 65-2020 sera présidée par M. Jean-Marc Dupuis du groupe PLR,
- le préavis N° 66-2020 a été traité par la Commission des finances.
- la séance relative à l'étude du préavis N° 67-2020 sera présidée par M. Philippe Hertig du groupe Fourmi rouge.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Développement du postulat « Pour une fête de la Nature à Renens »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 25 février 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors du Conseil communal d'octobre 2019, j'intervenais en tant que « Conseillère communale relais » pour vous transmettre une initiative d'une famille de Renens : l'ouverture de leur jardin privé à la population. Afin de mieux connaître ce projet, je suis allée visiter cet endroit. Cette visite m'a permis de faire connaissance avec une des personnes à l'origine de ce projet et d'échanger sur ce thème. Suite à cet échange, j'ai continué à y réfléchir et l'idée d'organiser une fête de la Nature sur notre Commune est venue.

Ma proposition est d'organiser sur un jour pour commencer, voire plus si le succès est au rendez-vous, une manifestation festive ayant pour thème « la Nature ». Nos autorités pourraient présenter ce qui se fait sur notre Commune (gestion des parcs, ruches de la commune, entretien des cours d'eau, etc.) et les habitants intéressés à y prendre une part active pourraient s'inscrire auprès de notre administration. Ces habitants pourraient ouvrir leur jardin, tel que la proposition à la base de ce postulat, ou présenter toute initiative allant dans le sens de cette journée.

Bref, vous le comprenez, nous ne sommes limités que par notre imagination. Je suis consciente que beaucoup de choses existent déjà sur notre Commune. Ce serait justement le moment de les rappeler ou de les présenter. De plus, une journée de la Nature « en ville » fait sens car parfois, nous oublions de regarder ce qui nous entoure. Et apprendre à connaître la nature nous permet aussi de mieux la protéger.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
Développement du postulat « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 25 février 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,*

Le bonheur est dans le parc ! En effet, quoi de mieux que de lire un bon bouquin dans un parc, d'y boire un café, d'y pique-niquer, d'y goûter après une journée d'école bien remplie, d'y jouer jusqu'à plus soif ou d'y prendre l'apéro avec ses voisin.e.s ? Quoi de mieux que d'échanger sur un banc avec des proches ou de simples passant.e.s, en toute convivialité et

à tous les âges de la vie ? Quoi de mieux que de se poser sur un banc et de profiter de la vie en plein air ?

Oui, le bonheur est dans le parc, surtout en pleine ville ! Et c'est encore mieux quand on peut y profiter d'un peu d'ombre. Le bonheur au parc se maximise en effet par des aménagements simples. Un banc, un arbre, c'est une histoire d'amour durable. Un banc orphelin de son arbre se reconnaît aisément. Esseulé, il n'accueille personne d'avril à septembre, sous peine de rôtir sur place. Et c'est là bien malheureux vu le bonheur urbain au carré qu'un banc bien accompagné de son arbre peut offrir à celui qui en prend le temps.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de planter davantage d'arbres dans nos parcs, et dans notre ville plus globalement. Certains lieux de jeu et de détente en plein air sont actuellement dépourvus d'ombre. Et sont par conséquent peu accueillants aux saisons mêmes où il fait le mieux bon vivre dehors. Il s'agira donc de favoriser l'ombrage naturel et la fraîcheur dans nos parcs et sur nos bancs, voire d'ajouter des bancs sous certains arbres. Et également d'installer des bornes d'eau potable dans les parcs qui n'en bénéficient pas, à l'instar de celui existant au parc Carl Sauter. L'objectif de ce postulat est tout simple : rendre le paysage urbain plus agréable en optimisant ses rares oasis de verdure et offrir à nos concitoyen.ne.s des espaces verts pensés pour les accueillir !

Car la verdure doit retrouver une place centrale dans nos villes à l'heure où il fait de plus en plus chaud de plus en plus tôt dans l'année. Bien vivre en ville implique de la végétaliser au mieux, pour réconcilier nature et densité urbaine. C'est d'autant plus important dans une ville aussi fortement densifiée et bétonnée que Renens. Car l'enjeu de la végétalisation n'est pas uniquement écologique, mais également humain. Des lieux en plein air accueillants favorisent la santé, le bien-être et l'échange entre individus d'une même ville, tout âge et origine confondus.

Je m'en remets à la sagesse de notre Municipalité pour les modalités d'analyse et de mise en place de ce projet. Qui naturellement saura favoriser les essences et espèces locales d'arbres mellifères ou fruitiers, en les alternant dans un même lieu pour favoriser la biodiversité.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ
POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**
Interpellation intitulée « Règlement : Inventaire et compétence »

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Communal a de nombreuses attributions qui sont définies dans la Loi sur les communes. Parmi ces dernières, hormis le fait de statuer sur des dépenses extrabudgétaires, c'est le cas le plus fréquent, comme pour ce soir, via voie de préavis, il y a notamment la compétence de proposer ou d'adopter des règlements. La ville de Renens, comme les autres communes, possède pléthore de règlements. Et oui, pour garantir la liberté et la paix, il faut l'amour des lois. Certains de ces règlements sont de compétence du Conseil communal et

d'autre de compétence municipale. Renseignement pris auprès du service juridique du Canton, il s'avère que le principe de base stipule que la Municipalité n'a pas de compétences sauf si le législatif les lui a confiés par délégation de compétences.

C'est vrai que le site internet de la Commune contient un certain nombre de ces fameux règlements mais y sont-ils tous ?

Le but de cette interpellation est de demander à la Municipalité de dresser la liste complète de tous les règlements inhérents à la Commune y compris ceux de portée intercommunale, de mentionner s'ils sont de compétence du Conseil communal ou de la Municipalité et s'ils sont de compétence municipale quand la délégation de compétence a été octroyée.

Je vous remercie de votre attention.

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée « La Vaudoise Aréna : La Municipalité de Renens ne peut pas garder silence »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères, chers collègues,*

Comme connu de ce Conseil communal, la Ville de Renens est un partenaire privilégié de la Vaudoise Aréna. Dans le rapport de Gestion 2018, à la page 88-89, nous pouvons lire que la Municipalité a annoncé la concrétisation du chantier du centre sportif. Ce Conseil communal a voté la clé de répartition financière et la postérieure libéralisation de crédits. Donc l'argent du contribuable renonais est engagé.

Sous ce constat, nous avons appris par la presse que les conditions de travail, dans les travaux de requalification du secteur et dans les travaux généraux de préparation des jeux olympiques de la jeunesse et maintenant dans la gestion du centre sportif de Malley, sont calamiteuses. Les travailleurs et les travailleuses ont dénoncé que, sous la pression du calendrier et les échéances du délai, ils étaient soumis à un régime qui met en péril leur santé, vraiment des conditions indignes. Les indicateurs de la souffrance au travail sont : l'élargissement de la journée de travail au-delà de la limite légale, travail de nuit non-autorisé, arrêts maladie en cascade et j'en passe. Des méthodes de management autoritaires et méprisantes de la part de la hiérarchie. La honte de la situation c'est que les responsables de cette situation voulaient eux-mêmes devenir les responsables de l'audit.

Il fallait, à tout prix, réussir la tenue des Jeux olympique de la jeunesse au détriment de la santé des travailleurs, voilà une belle fête sur le dos des travailleurs et de travailleuses.

Etant donné la participation budgétaire de la Ville de Renens et de sa représentation au sein du Conseil d'administration du centre sportif, on peut dire que la Municipalité a participé à la gestion sociale dans la péjoration de la santé des travailleurs.

C'est la raison pour laquelle la Fourmi Rouge souhaite interpellier la Municipalité sur les éléments suivants :

- 1. Est-ce que la Municipalité de Renens compte participer ou agir afin de garantir des conditions de travail dignes pour les travailleurs ?*
- 2. Est-ce que la Municipalité compte agir dans l'audit qui sera mis en place afin que la direction du centre sportif ne devienne pas juge/partie dans ledit audit ?*
- 3. Est-ce que la Municipalité de Renens compte agir afin de garantir les paiements des arriérés au niveau des heures supplémentaires et le rattrapage des revendications salariales dues depuis cinq ans ?*

4. *Est-ce que la Municipalité de Renens compte intervenir car la pression augmente contre les travailleurs ? Attendre les résultats de l'audit pour agir n'est pas un bon signe. Il faut travailler en amont, afin d'éviter que les travailleurs soient soumis au silence afin d'empêcher l'audit.*

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Bien évidemment la Municipalité assume pleinement sa responsabilité étant donné que la Ville est représentée au sein du conseil d'administration du Centre Sportif de Malley et j'adhère à une partie de ce que vous avez dit, notamment que ce projet de nouveau centre sportif a été validé, bien évidemment, avec la volonté du conseil d'administration, donc de nos représentants de l'époque et de nos représentants actuels. Ce Conseil a aussi validé une nouvelle convention, vous vous souvenez que nous avons plusieurs strates – plusieurs couches - à cette convention et que notamment nous avons réussi dans la convention actuelle à faire intégrer Lausanne Région. Il y a donc un conseil d'administration qui assume ses responsabilités.

Sur les points sur lesquels vous intervenez, je tiens à répéter, une nouvelle fois, que l'audit est totalement indépendant et neutre et pour que le Président du conseil d'administration, lui-même interpellé, ainsi que toutes personnes concernées ne soient ni juge ni parti. Le pilotage de cet audit a été confié au vice-président du conseil d'administration, M. Alain Gilliéron. Clairement l'auditeur est neutre, toute sa liberté de travail est garantie.

L'audit analyse notamment les conditions de travail et toutes les problématiques qui ont amené des difficultés sur le site, que nous ne nions pas.

Effectivement, il y avait la pression du temps, il y a eu une entreprise générale qui n'a pas tenu les délais; des plans ont été livrés tardivement. Il y a eu des pressions, nous ne les nions pas, et leurs incidences se « réparent » actuellement. Quand je dis «se réparent » cela signifie que toutes les mesures sont prises pour que chacun.e des collaborateurs.rices, ayant effectués des heures de travail de nuit et effectués des heures supplémentaires, soient payés correctement.

Attendons les conclusions de cet audit neutre avant de prendre position.

Nous serons intraitables en ce qui concerne le niveau salarial et le respect de la loi du travail. Un des syndicats est d'ailleurs un ancien « syndicaliste ». C'est dire s'il y a une volonté absolue de faire juste et bien, les rattrapages sont déjà en cours.

S'agissant des incidents récents, je vous l'ai dit aussi, cela est bien sûr préoccupant. Techniquement tout est entrepris pour que nous soyons sûrs qu'il n'y aura pas d'autres accidents de ce type dans ce bâtiment.

Attendons la remise de l'audit. Dès lors, nous pourrions en débattre à nouveau pour analyser ce qu'il reste à faire. Nous sommes sincèrement préoccupés par ces thématiques, et tristes de voir que cette réalisation, qui a permis des JOJ de qualité, s'est faite pour certains dans la douleur et la difficulté.

Nous allons réparer cela et nous assurer que ce lieu puisse assumer pleinement ses « objectifs ». A savoir être un lieu emblématique et fort pour la vie des personnes qui s'y rendent soit pour voir des spectacles sportifs, soit pour y pratiquer des activités physiques et du sport. C'est un endroit qui va donner à l'agglomération un plus énorme en termes de glace et d'eau. Soyez rassurés.

Je pense avoir répondu à votre interpellation et vous invite à revenir vers nous si vous voyez que, plus tard, nous n'avons pas suivi ce que nous vous avons dit ce soir.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi Rouge**

Interpellation intitulée « L'engagement démocratique devient-il payant ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Chères et chers collègues,*

Samedi passé, au marché de notre Ville, j'ai été interpellé par un responsable du « Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers » qui œuvre pour soutenir ces travailleurs de l'ombre et pour régulariser leur statut. Je rappelle que ces citoyens habitent et travaillent dans notre Canton, paient leurs impôts, leurs assurances sociales et contribuent à la croissance et au développement de notre pays.

Il était surpris de l'émolument de CHF 30.- qu'ils ont dû payer pour obtenir l'autorisation de tenir un stand d'information à différence de la gratuité des autres années. Je tiens à souligner qu'aucun matériel n'a été mis à leur disposition, uniquement quelques m² de notre Place du Marché. Nouveau règlement ? Pas du tout, mais simple application plus stricte, bureaucratique d'un ancien règlement. Celui-ci stipule que « les manifestations d'utilité publique ou destinées à une œuvre de bienfaisance peuvent être dispensées de l'émolument ». Or qui décide de cette dispense ? Si j'ai bien compris, il s'agit de l'autorité municipale de la ville concernée. Mais en dehors de cette autorité décisionnelle, il me semble que toute manifestation de ce type, sans but lucratif, sans travail supplémentaire en charge du CTC, qui renforce l'information, l'échange, le vivre ensemble devrait être dispensée de tout émolument.

Démocratie et bureaucratie rigide ne font pas bon ménage, certains pays de l'Est en savent quelque chose, la souplesse illuminée c'est un choix bien meilleur ! Merci.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Merci M. Silvio Torriani. Je n'étais pas au courant de cette situation qui est effectivement désolante. Le règlement que vous mentionnez date de 2015 et a été revu en 2019. Mais effectivement pour ce genre de cas précis, il y a une possibilité pour ces personnes de faire une demande spéciale à la Municipalité soit par e-mail soit par écrit et je pense que la Municipalité a toute autorité pour donner la gratuité pour cette place. Voilà ce que je peux vous dire et je pense que si cela avait été fait de cette manière, vous ne seriez monté à la tribune pour me poser la question. Mais je comprends bien.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi Rouge**

Merci M. Olivier Golaz, juste une remarque. Quand vous demandez une place pour installer un stand vous la demandez à la police. Vous savez il y a un formulaire, j'en ai rempli plusieurs et puis je n'ai jamais écrit à la Municipalité et jusqu'à maintenant je n'ai jamais rien dû payer mais la rigidité bureaucratique fait son chemin même à Renens, pas seulement dans les pays lointains.

Je pense dès lors qu'une communication devrait être insérée dans le « Carrefour Info » afin d'informer la population que pour toute demande de ce type une demande soit être adressée également à la Municipalité. Car si j'ai bien compris, on fait la demande à la police. Donc est-ce que c'est la police qui décide ou est-ce que cette demande passe à la Municipalité avant d'être acceptée ? Pour finir on doit faire une demande à la police et une demande à la Municipalité et puis peut-être demain une demande au Canton et pourquoi pas au Conseil fédéral. Merci.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je vous remercie, il s'agit certainement d'une erreur, je ne sais pas si c'est de la part de la Municipalité ou de la part de la police du commerce.

Nous allons étudier ceci et vous répondrons lors d'une prochaine séance. Il y a une question d'équité, la gratuité s'applique notamment aux associations, aux partis politiques et aux classes d'école par exemple. Nous pourrions aussi ajouter d'autres associations.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network »

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je dépose donc le titre du postulat que je développerais lors de la prochaine séance du Conseil communal : « Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network ».

M. le Président fait remarquer à l'assemblée que depuis quelque temps des interpellations sont plutôt des questions et des questions plutôt des interpellations. Il demande aux membres du Conseil communal de faire attention à ce point lors des prochaines séances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Question relative aux amendements des préavis intercommunaux

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaite poser une question de procédure et la réponse peut être portée au prochain Conseil bien évidemment.

J'aimerais juste savoir quelles sont les incidences sur les préavis intercommunaux lorsqu'une commune dépose un amendement aux conclusions ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Cela dépend évidemment de la nature de l'amendement. Typiquement, l'amendement de ce soir qui a été porté aux conclusions du préavis intercommunal N° 63-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi du crédit d'ouvrage n'a aucune incidence chez nos collègues dans la mesure où les montants ne sont pas les mêmes. Que nous écrivions « à cet effet », « pour ce projet », etc. n'a pas d'incidence.

Si par contre, il y avait un changement majeur, par exemple « Refuse le projet routier mais souhaite faire 4 pistes sur cette route » bien, évidemment, que cela aurait une incidence majeure. Donc cela dépend des cas.

S'il y a des questions à ce sujet, il vaut mieux en discuter lors de la séance de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis. Les préavis intercommunaux doivent-ils être rigoureusement identiques ? C'est assez rare, mais dans l'esprit nous faisons un travail collectif, c'est pour cela qu'il a été appelé « intercommunal ».

Mais pour d'autres projets comme celui sur le TKM, c'est encore une autre chose, donc là, à nouveau, il faudra poser la question directement lors de la séance de commission. Mais en tout cas pour le préavis relatif aux BHNS, l'amendement déposé ce soir n'a aucune incidence par rapport aux collègues. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

○ **Mme Rosana Joliat, PLR**

Finally, lorsque nous avons un libellé « intercommunal », nous devons à chaque fois discuter en commission de savoir ce que le « intercommunal » signifie ? N'y aurait-il pas une autre manière de libeller le préavis et ne pas mettre intercommunal mais de le présenter d'une autre manière. Ce qui me dérange un peu, c'est après dans les conclusions. Parce que finalement ce n'est pas très intercommunal, ça l'est dans les grandes lignes mais pas dans les conclusions, donc c'est un petit peu gênant. Je ne suis pas procédurière mais je trouve que c'est quand même important.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je peux comprendre et puis c'est une question de terminologie. Il existe toujours l'autonomie communale donc évidemment qu'il y aura des différences, mais l'ambition, quand nous avons écrit « préavis intercommunal », est dire que nous avons un véritable projet commun où nous travaillons ensemble. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il y a aussi eu une séance intercommunale avec les trois Municipalités représentées et les trois commissions de préavis aussi. Toutefois, il existe des ententes intercommunales comme Mèbre-Sorge avec des libellés rigoureusement les mêmes. J'espère avoir répondu, c'est vrai qu'il y a une petite différence entre des ambitions intercommunales et un texte proprement et rigoureusement le même.

● **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi Rouge**

Question relative au préavis N° 57-2019 – Adoption du Règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage

Bonsoir,

Il m'a été signalé qu'il y avait une réunion pour le préavis N° 57-2019 – Adoption du Règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage que nous avons dû examiner.

A la suite d'une première réunion qui a eu lieu en date du 14 octobre 2019, des réponses devaient nous être données. Toutefois, à ce jour, nous n'avons rien reçu.

Apparemment, une deuxième réunion a été agendée au 10 mars 2020 mais visiblement tous les commissaires n'ont pas l'air d'être au courant. J'aimerais savoir ce qu'il en est ? Parce qu'autrement une motion sera déposée, parce que j'avais des propositions à faire.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je confirme qu'une nouvelle séance de commission a été agendée au 10 mars 2020 à 18h00 au CTC pour répondre aux questions ouvertes qui ont été déposées. Est-ce que le Président de la commission souhaite compléter ?

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

J'apprends cette séance ce soir. J'ai envoyé un message la semaine passée à l'Administration en demandant où cela en était parce que le message reçu, suite à la première séance, était qu'il y avait un « délai » jusqu'au 10 ou 15 février pour se pencher dessus et qu'une séance pourrait avoir lieu entre le 8 et 10 mars, mais je n'avais pas non plus de nouvelles.

Cela fait un petit peu court entre ce soir et le 10 mars. Je propose donc aux membres de la Commission ad-hoc de se retrouver après le Conseil afin de confirmer la date du 10 mars 2020. Dans le cas contraire, nous regarderons pour éventuellement ajourner cette commission. Il s'agit d'un règlement, et que la commission se réunisse le 10, le 15 ou plus tard n'a pas beaucoup d'importance.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Merci pour cette proposition afin que cette date soit confirmée ou pour en trouver une nouvelle, les deux options sont possibles. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 2 avril 2020 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h32.

Le Président

Le Secrétaire suppléant

Vito Vita

Grégoire Menoud